

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00857
Numéro SIREN : 918 769 886
Nom ou dénomination : A n' B projects

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 2577

SAS A N' B PROJECTS
565 Route de la Plaine du Cours
07220 SAINT MONTAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**SUR L'EVALUATION DES APPORTS ENVISAGES
AU PROFIT DE LA SAS A N' B PROJECTS
PAR MONSIEUR FREDERIC BUSKOWA ET
MADAME CLAIRE BUSKOWA**

• 38, rue Paul-Henri Spaak
26000 VALENCE
Tél. 04 75 59 47 33
contact@e3c-consulting.fr

• 25, Rue des Griottes
07200 AUBENAS
Tél. 04 75 93 08 15
aubenas@e3c-consulting.fr

SAS A N' B PROJECTS

565 Route de la Plaine du Cours

07220 SAINT MONTAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'EVALUATION DES APPORTS ENVISAGES
AU PROFIT DE LA SAS A N' B PROJECTS
PAR MONSIEUR FREDERIC BUSKOWA ET
MADAME CLAIRE BUSKOWA**



*Rapport sur l'évaluation des parts
sociales de la SARL INDUSTRIE
INTERNATIONALE DIFFUSION
apportées à la SAS A N' B
PROJECTS*

SOMMAIRE

I.	Présentation de l'opération et description des apports.....	4
1.	Présentation de l'opération	4
2.	Nature des apports – parts sociales de la SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION	4
II.	Evaluation des apports – Rémunération des apports.....	6
III.	Diligences accomplies	6
IV.	Conclusion	7



*Rapport sur l'évaluation des parts
sociales de la SARL INDUSTRIE
INTERNATIONALE DIFFUSION
apportées à la SAS A N' B
PROJECTS*

Aux associés,

En vertu des prescriptions de l'article L 225-147 du code de commerce, vous avez sollicité la nomination d'un commissaire aux apports, aux fins d'apprécier la valeur des parts sociales de la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION** apportées à la **SAS A N' B PROJECTS** dans le cadre de l'augmentation de capital de ladite SAS.

J'ai été désigné comme Commissaire aux apports avec pour mission :

- d'évaluer les apports effectués au profit de la **SAS A N' B PROJECTS**
- d'établir les apports effectués au profit de la **SAS A N' B PROJECTS**
- d'établir un rapport de mes vérifications et évaluations.

Conformément à cette mission, je vous présente ci-après, mon rapport établi après étude des comptes annuels de la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION** arrêtés au 31 décembre 2022, et contrôle des modalités de l'opération envisagée.

La valeur d'apport des parts sociales de la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION** a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport.



I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

- Monsieur Frédéric BUSKOWA, co-apporteur,

Né le 17 juillet 1962, à LA TRONCHE (38)

Demeurant 565, Route de la Plaine du Cours SAINT MONTAN (07220)

De nationalité française

Marié à Madame Claire ATKINS, née le 23 juillet 1963 à PERIVALE (ROYAUME UNI), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts le 25 août 1990.

- Madame Claire BUSKOWA, co-apporteur,

Née le 23 juillet 1963, à PERIVALE (ROYAUME UNI)

Demeurant 565, Route de la Plaine du Cours SAINT MONTAN (07220)

De nationalité française

Mariée à Monsieur Frédéric BUSKOWA, né le 17 juillet 1962 à LA TRONCHE (38), sous le régime de la communauté réduite aux acquêts le 25 août 1990.

Apportent comme co-apporteurs à la **SAS A N' B PROJECTS**, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, ce qui est accepté pour ladite société, les biens ci-après désignés :

- la pleine propriété de SIX CENT SOIXANTE QUATORZE (674) parts sociales de 15.25 euros de nominal chacune, entièrement libérées, qu'ils détiennent dans le capital de la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION**, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 52 290 euros, dont le siège est à SAINT PAUL TROIS CHATEAUX (26130), Allée de Chamille, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401 050 380 RCS ROMANS ;

2. NATURE DES APPORTS – PARTS SOCIALES DE LA SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION

la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 52 290 euros, dont le siège est à SAINT PAUL TROIS CHATEAUX (26130), Allée de Chamille, Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401 050 380 RCS ROMANS ;

Elle a été Immatriculée le 08 février 2007 pour une durée de 99 années.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



La société a pour objet :

- L'activité d'entreprise de presse au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 26/08/1944 sur l'organisation de la presse française, et notamment :
- La création et l'édition de revues et de magazines d'informations économiques scientifiques, technologiques et industrielles,
- La rédaction et l'insertion d'articles rédactionnels à thèmes économiques scientifiques et technologiques dans des revues spécialisées,
- Le reportage dans tous pays sur des sujets à thèmes économiques scientifiques technologiques et industriels,
- L'insertion publicitaire sur tous supports concernant tous objets services manifestations ayant un rapport avec l'économie les sciences les technologies et les techniques industrielles,
- La participation à tous congrès salons expositions à thème économique scientifique technologique industriels,

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandité, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Le capital social s'élève à la somme de 52 290 €uros divisé en 3 430 parts sociales de 15.25 €uros chacune, entièrement libérées, attribuées comme suit :

- Monsieur Yannick CARFANTAN Propriétaire de	2 686 parts sociales
- Monsieur Frédéric BUSKOWA Propriétaire de	674 parts sociales
- Madame Maryline MORICE Propriétaire de	60 parts sociales
- Monsieur Loïc CARFANTAN Propriétaire de	10 parts sociales
Solt au total :	3 430 parts sociales



L'apport envisagé porte sur les 674 parts sociales détenues par Monsieur Frédéric BUSKOWA et Madame Claire BUSKOWA.

II. EVALUATION DES APPORTS – REMUNERATION DES APPORTS

La valorisation des parts sociales a été effectuée selon la méthode patrimoniale de l'actif net corrigé, en retraitant la valeur des titres détenus. La valorisation a tenu compte des retraitements nécessaires et de contextes particuliers.

La valorisation des parts sociales de la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION** a été retenue à 500 Euros l'unité.

Monsieur Frédéric BUSKOWA fait apport à la **SAS A N' B PROJECTS** de 337 parts sociales de la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION** à la valeur retenue de 500 Euros l'unité, soit 168 500 Euros.

En rémunération de l'apport désigné ci-dessus et évalué, pour sa valeur nette, à la somme totale de 168 500 Euros, Monsieur Frédéric BUSKOWA reçoit 16 850 actions de la **SAS A N' B PROJECTS** de dix Euros (10 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées et émises à titre d'augmentation de capital.

Madame Claire BUSKOWA fait apport à la **SAS A N' B PROJECTS** de 337 parts sociales de la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION** à la valeur retenue de 500 Euros l'unité, soit 168 500 Euros.

En rémunération de l'apport désigné ci-dessus et évalué, pour sa valeur nette, à la somme totale de 168 500 Euros, Madame Claire BUSKOWA reçoit 16 850 actions de la **SAS A N' B PROJECTS** de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées et émises à titre d'augmentation de capital.

III. DILIGENCES ACCOMPLIES

Dans le cadre de ma mission, je me suis attaché notamment à vérifier la pertinence de la méthode de valorisation utilisée et que les éléments retenus constituaient une base acceptable pour l'évaluation proposée.



En particulier :

- J'ai pris contact avec les conseils de la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION** pour obtenir les éléments d'information qui me paraissaient utiles ;
- Je me suis fait communiquer les derniers comptes annuels de la **SARL INDUSTRIE INTERNATIONALE DIFFUSION** arrêtés au 31/12/2022, ainsi que les derniers statuts ;
- J'ai effectué les travaux complémentaires qui m'ont paru nécessaires dans le cadre de l'appréciation de la valeur des apports ;
- J'ai obtenu une confirmation du dirigeant que les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues, et qu'il n'est intervenu aucun événement ou fait important dont il aurait connaissance et qui serait de nature à affecter, dans ses aspects les plus significatifs, l'évaluation des apports dans le cadre de l'opération envisagée.

IV. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur retenue pour les apports effectués par Monsieur Frédéric BUSKOWA et Madame Claire BUSKOWA s'élevant globalement à 337 000 € (Trois cent trente-sept mille €uros) n'est pas surévaluée.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre.

Il n'a pas été stipulé d'avantages particuliers

Fait à VALENCE, le 26 juin 2023

Le Commissaire aux Apports

E3C Consulting
Fabrice FEUILLERAT